

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 7^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit 5 juillet 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-083-05-07-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par madame Cindy Deners, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2022;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille – Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022;
- Comité Bellefeuille – Résolution mandatant Me Bigué dans le cadre d'un accompagnement à la transformation de gouvernance du Comité Bellefeuille (formation d'une régie intermunicipale);
- Comité Bellefeuille – Appui aux projets dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts;
- Contrat final de vente concernant l'achat du bâtiment de la CFNO;
- Suivi des rénovations du nouveau bureau municipal – Dépôt du rapport du Groupe Gesfor;
- Dépôt de deux correspondances du MAMH;
- Dépôt des attestations de formation éthique;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Épandage du nouvel abat poussière;

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

- Débroussaillage dans le chemin de la Source (portion non entretenue par la municipalité)

URBANISME

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES:

No-084-05-07-22

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-085-05-07-22

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 66,060.89 \$ pour le mois de juin 2022 ainsi que les salaires pour la période de juin 2022 pour un montant de 7,554.49 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-086-05-07-22

Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion régulière du 27 juin 2022 :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 27 juin 2022.

Adopté

No-087-05-07-22

Comité Bellefeuille – Résolution mandatant Me Bigué dans le cadre d'un accompagnement à la transformation de gouvernance du Comité Bellefeuille (formation d'une Régie intermunicipale) :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, que la municipalité d'Authier sur recommandation du comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de demander l'aide de Me Bigué pour entreprendre les démarches nécessaires afin de devenir une régie. Il est à noter que Madame Édith Coulombe, adjointe administrative du comité Bellefeuille et Madame Rachel Barbe, directrice générale de la municipalité d'Authier, sont autorisées à communiquer avec Me Bigué dans ledit dossier.

Adopté

No-088-05-07-22

Comité Bellefeuille – Appui aux projets dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts :

ATTENDU QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé « Programme d'aménagement durable des forêts »;

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est « Aménagement sur territoire forestier résiduel 2022 »;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier déléguée est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par le comité Bellefeuille, pour un montant de \$35,703.45 dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser Madame Cindy Demers à signer la documentation relative au projet.

Adopté

No-089-05-07-22

Contrat de vente concernant l'achat du bâtiment de la CFNO cadastre 4 730 006:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de faire affaires avec Me Gingras pour rédiger le contrat final de vente en la faveur de la municipalité et que ce dernier soit enregistré et également de mandater Monsieur Marcel Cloutier, maire et Madame Rachel Barbe, directrice générale à signer tous documents nécessaires à la conclusion dudit dossier.

Adopté

Suivi des rénovations du nouveau bureau municipal – Dépôt du rapport du Groupe Gesfor :

Madame Rachel Barbe fit dépôt du rapport de l'évaluation de la contamination fongique fait par le Groupe Gesfor. Il est fait mention des travaux à effectués afin de pouvoir procéder à la décontamination.

Dépôt de deux correspondances du MAMH:

1^{ère} correspondance :

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du MAMH. Il y fait mention que la municipalité va recevoir le montant de \$10,570.00 en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2022.

2^e correspondance :

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du MAMH. Il y fait mention des renseignements justifiant le paiement de compensation tenant lieu de taxes 2022 pour la municipalité et qu'un montant de \$100.00 sera versé le 30 juin 2022.

Dépôt des attestations de formation en éthique :

Madame Rachel Barbe, fit le dépôt des attestations de formation en éthique et déontologie qui s'est tenue le 4 juin passé à Taschereau. Attestations reçues : Nathalie Gaudette, Cindy Demers, François Deschênes, Yvon Gagné et Ghislain Désaulniers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-090-05-07-22

Épandage du nouvel abat poussière :

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Cindy Demers, d'autoriser la dépense de \$3,000.00 pour un nouvel abat-poussière. En effet l'abat-poussière qui fut utilisé était un nouveau produit à l'essai et il fut constaté que ce dernier n'était pas efficace.

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME:

No-091-05-07-22

Débroussaillage dans le chemin de la Source (portion non entretenue par la municipalité) :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, de faire effectuer des travaux de débroussaillage dans le chemin de la Source sur la portion non entretenue par la municipalité. Les frais seront par la suite assumés par le comité Bellefeuille.

Adopté

URBANISME:

PAROLE AU MAIRE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

VARIA:

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

Service des Loisirs : ▪ Rien.

Comité Jeunesse : ▪ Rien.

O.M.H. : ▪ Rien.

Comité Bellefeuille : ▪ Rien.

M.R.C. : ▪ Rien.

Régie des déchets : ▪ Rien.

École du Rang 2 : ▪ Monsieur Florian Bélanger, Monsieur Guy Désaulniers, Monsieur René Allard et Madame Cécile Comeau, furent élus au conseil exécutif du musée.

Âge d'Or : ▪ Rien.

Régie des incendies : ▪ Rien.

MADA & PFM : ▪ Rien.

Centre plein-air : ▪ Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 20h30.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.